

# ASSOCIATION SPORTIVE LECTRA

L'ASL est une association sportive normalement déclarée, à but non lucratif loi de 1901. Son but, favoriser les activités sportives de compétition et de loisir entre les salariés de Lectra. Ces activités sont également ouvertes, avec les mêmes avantages, au conjoint et aux enfants de ceux-ci. Hors ces gens là, toute personne étrangère à la société peut faire partie de l'association, dans des conditions financières généralement différentes étant donné son important subventionnement par le Comité d'Entreprise de Lectra.

- Pour être membre de L'ASL il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle et individuelle de 10 € pour la saison. Cette adhésion implique le respect par ses membres des statuts et du règlement intérieur à l'association.
- Un conseil d'administration de 6 membres est chargé de la gestion de l'association. Il est aidé par des responsables de sections nommés par lui. Le CA est organisé en bureau se réunissant régulièrement et au sein duquel chacun exerce une responsabilité particulière. Chaque administrateur est élu pour trois ans. Le renouvellement du CA s'effectue par tiers tous les ans lors de l'assemblée générale ordinaire ponctuant l'exercice courant. A la suite de cela, un nouveau bureau est constitué pour le nouvel exercice. Ces divers animateurs sont des bénévoles qui n'ont que des obligations. Il ne tient qu'à vous -membre de l'association- de venir les rejoindre soit pour initier une nouvelle activité, soit pour influer le fonctionnement de celle qui ne vous convient pas ou, encore mieux, pour entrer au saint des saints que constitue le conseil d'administration.
- Chaque exercice court du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
  Au cours des ans, le CA a été amené à fixer un certain nombre de règles de fonctionnement.

Les membres de l'association sont couverts par une assurance garantissant leur responsabilité civile et le remboursement complémentaire de leurs frais médicaux consécutifs aux accidents survenus lors des activités organisées par l'ASL.

En dehors des activités courantes réservées à ses adhérents, l'ASL organise au cours de l'année des tournois dans diverses disciplines, qui sont généralement ouverts à tous les salariés de Lectra.

# ASSOCIATION DECLAREE A LA SOUS-PREFECTURE DE LA GIRONDE

### Création

Date de déclaration : 12 août 1985

• N°: 9/01080

Titre: Lectra Association SportiveBut: promouvoir le sport en entreprise

Siège social : Lectra SA, Zone industrielle Marticot 33610 Cestas

Date de parution au J.O.: 23 août 1985

### **Identifications INSEE**

• N° SIREN: 409 936 528

• N° SIRET: 409 986 528 00019

### **Identification URSSAF**

• N° URSSAF : 330 000 000 9521 389 15